



Charte de l'environnement du pratiquant pour la randonnée VTT

Soucieux du respect de l'environnement, d'une cohabitation harmonieuse avec les autres usagers, des espaces naturels, le club VTT 4X COMBES édite une charte destinée à rappeler les principes de base à suivre avant de s'élancer sur les chemins et sentiers.

- Je respecte la nature, son environnement et les propriétés privées.
- Je roule ou marche impérativement sur les sentiers balisés et ouverts au public.
- Je m'interdis de pénétrer en sous-bois et dans les parcelles de régénération.
- Je ne dérange pas la faune si j'en croise sur mon parcours.
- Je reste courtois avec les autres usagers.
- Je respecte le code de la route en tous lieux et toutes circonstances.
- Je maîtrise ma vitesse et ne prends aucun risque inutile.
- Je porte toujours un casque en VTT.
- Je prends connaissance à l'avance des difficultés, de la distance, du trajet choisi.
- J'autorise la diffusion de toute image ou vidéo de ma personne, en tout ou en partie, individuellement ou avec d'autres images ou vidéos sur les réseaux sociaux du 4 X Combes et sur d'autres sites officiels, ainsi qu'à des fins médiatiques, y compris lors de présentations promotionnelles et de campagnes de publicité.

L'équipe du 4X COMBES